



COMMUNE DE PORT-LOUIS

COURRIER ARRIVÉ LE:

U 1 AVR. 2022

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Location de l'ancienne trésorerie pour héberger la police municipale

Délibération N°PLV 22-03-22

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 19 mars 2022. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

22 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie- Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE- MAYEKO Alin
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. LAUJIN Dominique
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue
M. THOMET Olivier	Mme DERBY épouse VALA Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MEKEL Alexina	Mme INAMO Tania
M. MARIE-CLAIRE Jacques		

7 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
M. ARTHEIN Victor	Mme MALBOROUGT Reinette	M. EDWIGE Charly
M. TOLA Michel		

6 élus étaient représentés :

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUNSAMY Olivier
- Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise représentée par M. CERCI Bernard
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par Mme. LOSANGE Lucette
- M. ARTHEIN Victor représentée par M. MARIE-CLAIRE Jacques
- Mme MALBOROUGT Reinette représentée Mme MEKEL Alexina
- M. TOLA Michel représenté par Mme INAMO Tania

Monsieur SINNAN-RAGAVA Guy donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

Le bâtiment qui abrite la police a, comme celui des services techniques fait l'objet d'un rapport de dangerosité. Il n'est pas aux normes et il n'est pas non plus fonctionnel.

La sécurité des agents est une chose essentielle qui nécessite qu'au plus tard cette année, les deux bâtiments soient évacués de tout agent municipal.

Le bâtiment qui abritait l'ancienne trésorerie est adapté pour recevoir de façon transitoire (en attendant la reprise et fin des travaux sur l'ancien Crédit Agricole) notre police municipale. Sécurisé, il dispose d'un parking et est en bon état.

Il appartient à la SEMSAMAR avec qui l'administration a entamé des négociations. Une offre de location est faite à 12,50 €/m².

Vu le CGCT ;

Considérant l'urgence ;

Considérant qu'en-dessous de 2 000 €/mois, l'estimation des domaines n'est pas requise ;

Le Maire propose de continuer la négociation dans une fourchette de 9 à 12,5 €/m² qui correspond au prix du marché.

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (6 abstentions) des votants décide :

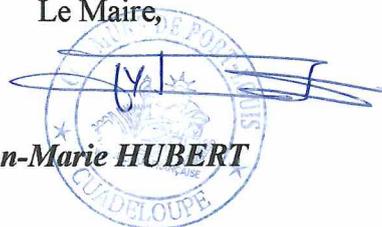
Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec la SEMSAMAR le prix de location au m² dans une fourchette de 9 à 12,5 €/m² ;

Article 2 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le bail, fruit de ces négociations, afin d'héberger dans des conditions décentes la police municipale.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 25 mars 2022

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 25/03/2022

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.